

Attention. En s'engageant sur LA JACQUES GOUIN 2020, vous devez être équipé de chambre à air, démonte-pneu, pompe et barres alimentaires ! La voiture balai ne prenant que les cyclos en détresse ! Merci à tous !

Règlement La Jacques Gouin 2020

Article 1 : Vélostar Organisation organise la cyclo sportive La Jacques Gouin, épreuve chronométrée de 115 km sous affiliation UFOLEP.

Article 2 : Cette épreuve est ouverte à tous les cyclistes licenciés ou non ayant 18 ans au 1er janvier 2020.

Article 3 : Catégories :

en 2020	Caté	Date de naissance
Femmes de 18 à 29 ans	W1	après le 01/01/1991
Femmes de 30 à 39 ans	W2	entre 01/01/1981 et 31/12/1990
Femmes de +40 ans	W3	avant 31/12/1980
Hommes de 18 à 29 ans	A	après le 01/01/1991
Hommes de 30 à 39 ans	B	entre 01/01/1981 et 31/12/1990
Hommes de 40 à 49 ans	C	entre 01/01/1971 et 31/12/1980
Hommes de 50 à 59 ans	D	entre 01/01/1961 et 31/12/1970
Hommes de +60 ans	E	avant 31/12/1960

Catégories spécifiques :

- Tandems : Les épreuves sont ouvertes aux tandems handisport, mixte, féminin, masculin. Un classement commun sera établi.
- Handisport : sur présentation d'un justificatif

Article 4 : Tarifs : Auxquels s'ajoutent les frais éventuels d'inscription sur internet.

Engagement :

Solo : 30 euros, tandem : 50 euros

Pass (Jacques Gouin et Vélostar91) : solo : 55 euros ; tandem : 90 euros

Une majoration de 5 euros sera appliquée aux engagements sur place les samedi 7 mars et dimanche 8 mars 2020.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur décision de Vélostar Organisation, en cas d'annulation de course et à hauteur de 5 euros.

Un ticket repas sera donné à chaque concurrent en échange de sa puce et de son dossard. Les puces et dossards non restitués seront facturés 10 euros.

Article 5 : Récompenses :

- Des lots attribués par tirage au sort seront à retirer ; le tirage au sort aura lieu pendant la remise des récompenses, seuls les concurrents présents participeront au tirage.
- Récompenses par catégorie d'âge aux trois premiers.

Article 6 : Sécurité :

- Tout accident dû à une imprudence engagera la responsabilité individuelle du coureur.
- La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque concurrent doit respecter le code de la route. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.
- Aucune voiture suiveuse n'est admise, hors organisation.
- L'utilisation de matériel non homologué par UCI est interdite. Le port du casque homologué UCI est obligatoire.

Article 7 : Organisation :

Document obligatoire :

- Photocopie de la licence cycliste (Ufolep, FFC, FSGT et FFtri) de l'année 2020, ou
- Photocopie d'un certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve pour les non licenciés et licenciés FFCT, et photocopie de la responsabilité civile pour assurance personnelle.

Assurance :

La cyclo sportive La Jacques Gouin est organisée sous fédération Ufolep.
L'organisateur, via son club soutien : le Team Cycliste Morangis, a souscrit dans ce cas [une assurance pour ces organisations](#).

Identification des concurrents :

Un dossard qui sera placé en bas du maillot (prévoir des épingles), et une puce électronique placée sur une plaque de cadre.

Retrait des dossards :

le samedi 7 Mars 2020 de 14h à 18h00 et le dimanche 8 mars 2020 de 7h à 8h30 à la salle Michel Ange du parc de Villeroy à Mennecy (91).

Contrôle des concurrents :

Axé à la ligne de départ dès 8h30. Les dossards seront contrôlés au départ, le départ se fera par SAS suivant l'ordre des numéros de départ.

Le départ sera donné à 9h dans l'allée du Parc de Villeroy.

L'arrivée sera jugée à Fontenay le Vicomte, le retour à Mennecy sera fléché (2km).

Sur la course, des postes de contrôle relèveront les numéros de dossards au passage des concurrents.

Une voiture balai roulera à 23 km/H : tout concurrent dépassé devient hors course et roulera alors sous sa propre responsabilité.

Article 8 : Eco-responsabilité :

Les concurrents s'engagent en signant leur engagement, à respecter les principes de bonne conduite décrits ci-dessous :

« Il est de plus en plus difficile d'organiser des épreuves en raison notamment du comportement de certains participants (insultes envers les bénévoles, déchets sur la voie publique, manque de respect envers les automobilistes, non respect du code de la route etc.).

Plusieurs mairies ont donné leur autorisation cette année mais avec des réserves pour l'année prochaine et d'autres pour lesquelles nous sommes encore en discussion pour cette année !

De ce fait, en participant à la Jacques Gouin, chaque coureur s'engage à :

- respecter le code de la route. Il est formellement interdit de prendre les ronds points à contre sens ou de rouler sur la voie de gauche,
- respecter les automobilistes. Pas d'insultes ou de geste déplacé,
- respecter les signaleurs et autres bénévoles de l'organisation,
- de ne jeter AUCUN déchet sur la voie publique.

Tout dossard relevé ne respectant pas une de ces règles se verra déclassé de la course »

L'ensemble de coureurs, bénévoles et organisateurs s'engagent ensemble dans une démarche d'éco-responsabilité, décrite ci-dessous :

« -s'efforcer de faire du covoiturage : une seule voiture qui roule, c'est toujours mieux que deux !! Je privilégie les transports en commun (Station Mennecy RER D située à 500m)

- éviter de faire tourner le moteur de mon véhicule à l'arrêt. L'arrêt-démarrage du véhicule consomme moins que de laisser tourner son moteur au-delà de 20 secondes,

- ne pas jeter ses déchets sur la route. Un chewing-gum jeté par la fenêtre de mon véhicule met 5 ans à se dégrader naturellement !

- jeter ses déchets dans la bonne poubelle et ne pas en faire toute une montagne ! 1 tonne de plastique de recycler, c'est entre 600 et 800 kg de pétrole brut économisés »

Bonne Route à tous !!